

AFFAIRE N° 43

INSTALLATION DE POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
(PROGRAMME 1990)

APPROBATION DE L'OPERATION

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération "Mille idées pour changer Saint-Denis", la Municipalité envisage d'accélérer, en 1990, l'éclairage des voies publiques de la Commune et, en particulier, des écarts. Le programme comporte l'installation de mille points lumineux.

L'opération, estimée à 1 000 000 F, sera financée comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| . Subvention du Conseil Général ... | 250 000 |
| . Emprunt communal | 750 000 |
| | <hr/> |
| . Total | 1 000 000 |

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cette opération ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, à prévoir la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale inscrite au marché, jusqu'à concurrence des crédits prévus au B.P. 1990 pour cette opération) ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*